

La Corse dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- La Collectivité Territoriale de Corse
- Au sein de la Préfecture de région Corse, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen.

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, Documentation française/, CCE, Documentation française/M. Breton
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p.7 Campagne, Campagne/Meissonnier, p.9 Collectivité territoriale de Corse, p.10 Campagne, Campagne/B. Paterson, p.11 Collectivité territoriale de Corse, p.12 Campagne, Campagne/Lara, p.13 Collectivité territoriale de Corse.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Les politiques régionales de l'Union européenne | 2 |
| La Corse, région d'Europe | 7 |
| Le soutien de l'Union européenne : les réalisations dans le cadre de l'objectif 1 | 7 |
| <ul style="list-style-type: none">- Une priorité : le désenclavement- Développer les PME-PMI- Un tourisme à diversifier- Agriculture : l'effort est engagé- Des crédits pour l'environnement | |
| La participation aux autres politiques européennes | 12 |
| <ul style="list-style-type: none">- Actions pilotes et coopération- Enseignement, formation : l'Europe toujours présente- La solidarité dans l'épreuve | |
| Les perspectives pour 1994-1999 | 15 |

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),

- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSEIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),
- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités.

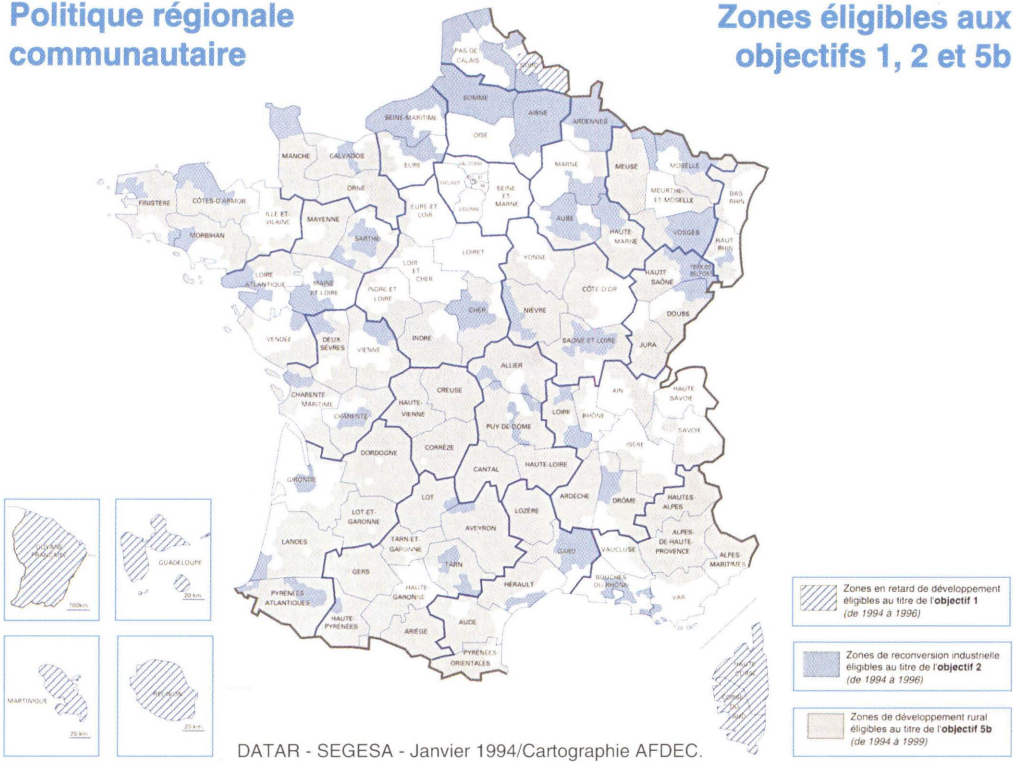
| OBJECTIFS | MISSIONS | TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE | DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP | CRITÈRES D'INTERVENTION |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Objectif 1</i> | Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement | Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion | 15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire |
| <i>Objectif 2</i> | Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel | Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹ | 12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99 | 3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel |
| <i>Objectif 3</i> | chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail | Ensemble du territoire | 20 mds ff FSE 1994-99 | |
| <i>Objectif 4</i> | Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production | Ensemble du territoire | | |
| <i>Objectif 5a</i> | L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune | Ensemble du territoire | 11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99 | |
| <i>Objectif 5b</i> | Développement et ajustement structurel des zones rurales | Tout ou partie du territoire de 18 régions ² | 15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99 | 2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement |

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définis-

sent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.

* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.

* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen (FSE)** soutient les aides à la formation et à l'emploi,

- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Si les Corses peuvent mesurer les inconvénients de leur éloignement, ils savent ce que la riche personnalité de leur terre pétrie de traditions doit à son insularité. Comme si cette séparation d'avec le continent lui donnait mission de posséder tous les paysages sur ses 8 700 km² (1,6% du territoire national), la Corse passe en quelques kilomètres des neiges aux palmiers, des rivières de haute montagne au maquis parfumé, des roches sanglantes aux plages de sable doré. Elle est d'abord riche de ses espaces et de ses 1 050 km de côtes.

Rattachée à la France en 1769, la Corse forme depuis 1975 une région composée de deux départements (Haute-Corse et Corse-du-sud) qui tente de surmonter son retard de développement sans renier son identité culturelle. Avec ses 250 000 habitants, elle affiche la

plus faible densité de la France métropolitaine. Malgré une progression rapide de l'emploi ces dernières années, due notamment à un rattrapage de l'activité féminine, le taux de chômage corse reste légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

C'est la région de France la moins industrielle (7,3% des emplois) tandis que l'agriculture y représente encore 8,2% de la population active (contre 5,6% pour l'ensemble de la France). Ces chiffres, comme le PIB par habitant et le revenu moyen, témoignent d'un retard que la Corse est encore loin d'avoir comblé. C'est pourquoi la Communauté européenne se reconnaît vis-à-vis d'elle un devoir de solidarité spécifique, et l'a aidée sur la période 1989-1993 à hauteur de 1,3 milliard de francs.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

La Corse bénéficie au titre de l'objectif 1 (ajustement des zones, développement des régions en retard) de crédits du FEDER, du FSE et du FEOGA ainsi que de financements au titre des objectifs 3 et 4 qui dépendent pour leur part d'une programmation natio-

nale. Au cours des cinq dernières années, ces crédits ont représenté un peu plus du tiers des aides européennes, un autre tiers étant fourni par le PIM (programme intégré méditerranéen) créé dès 1986 pour compenser les effets de l'adhésion de l'Espagne et du



© IGN Paris 1994

La totalité du territoire corse est éligible à l'objectif 1

Portugal. Le reste se répartit entre des PIC (programmes d'initiative communautaire), notamment pour l'innovation, le développement rural, la coopération transfrontalière, la protection de l'environnement dans les zones littorales, et des crédits spécifiques pour l'adaptation des entreprises agricoles et l'insertion professionnelle.

■ LES RÉALISATIONS DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 1

UNE PRIORITÉ : LE DÉSENCLAVEMENT

Les actions prioritaires de développement régional soutenues par la Communauté visent d'abord à **réduire les handicaps liés à l'éloignement et améliorer les infrastructures**.

A cet égard, le réseau routier ne répond plus aux exigences du trafic et de la sécurité. Le rapprochement de Bastia et d'Ajaccio, deux villes qui représentent à elles seules 45% de la population de l'île, est indispensable à son unité. C'est pourquoi l'effort de désenclavement a été maintenu pendant la période 1989-1993, avec des travaux comme les rocades d'Ajaccio et de Bastia, le contournement de Corte ou l'aménagement de l'entrée nord de Bastia.

Au cours des six prochaines années, la priorité devrait être donnée à trois liaisons : Ajaccio-Corte-Bastia, Corte-Aleria, qui permettra au sillon central de s'ouvrir vers la plaine orientale, enfin Bastia-Bonifacio, qui sera proposée au titre du PIC INTERREG.



Le contournement de Corte

Face à l'augmentation du trafic maritime des marchandises, l'accent a également été mis sur les aménagements portuaires. Dans le cadre du PIM, la gare maritime d'Ajaccio a été déplacée et jumelée avec la gare routière, à proximité du

nouveau môle des Trois-Maries. A Bastia, la réalisation du poste à quai a débuté l'an dernier. Les projets prioritaires sont désormais ceux d'Ajaccio, de Propriano et de Bonifacio pour la Corse-du-Sud, et Bastia en Haute-Corse, auxquels s'ajoutent Propriano et Bonifacio pour INTERREG.

Quant aux quatre aéroports qui accueillent des vols commerciaux, tous les travaux destinés à augmenter leur capacité d'accueil sont largement engagés et devraient se terminer avant 1995 : aménagement de l'aérogare d'Ajaccio, accroissement des aires d'accueil à Bastia, amélioration des aéroports de Figari et Calvi. Mais des opérations complémentaires sont projetées pour accroître encore la capacité d'accueil des avions ; l'objectif est de diversifier les provenances pour combler le retard pris sur les autres îles touristiques de la Méditerranée.

DÉVELOPPER LES PME-PMI

Pour renforcer le tissu des petites et moyennes entreprises, l'action communautaire a poursuivi trois buts. En premier lieu, **aménager l'environnement économique de ces entreprises et renforcer leurs structures de production**. L'aide aux investissements, d'un montant de 3 millions d'écus, a permis d'accompagner le développement de plus de cinquante entreprises régionales.

En deuxième lieu, des **zones d'activités industrielles et artisanales** ont été créées dans le cadre du schéma régional. Entre 1989 et 1993, 56 hectares ont ainsi été aménagés,

avec en particulier des réalisations marquantes à Borgo et à l'aéroport de Bastia-Poretto (16 ha chacune), mais aussi à Porto-Vecchio, Corte, Levie et Folelli-Orezza, pour des superficies d'au moins 4 ha. Dans ces



La citadelle d'Ajaccio

zones, un millier d'emplois devraient être concernés, dont un tiers d'emplois nouveaux.

Dernier volet de cette action, **l'aide au conseil**, qui a bénéficié d'un crédit communautaire de 1,14 million de francs, a facilité la réalisation de 65 études diverses : études de marché, de qualité, aussi bien que techniques, économiques ou stratégiques. En outre, l'aide au conseil est intervenue pour étoffer l'encadrement de dix PME, l'enveloppe communautaire étant de 2,2 millions de francs sur trois ans.

Au total, on peut estimer à quelque 250 le nombre des emplois directement créés ou sauvés grâce à l'intervention du programme de développement régional en faveur de l'industrie, de l'artisanat et des services. Chiffre qui peut paraître modeste, mais qui doit être placé en regard d'un autre : les activités industrielles n'emploient en Corse que 6 000 personnes, dont 3 800 salariés.

UN TOURISME À DIVERSIFIER

Pour la Corse, il ne saurait évidemment être question ni d'impulser son rattrapage écono-

mique ni de rompre son isolement sans miser en grande partie sur le tourisme. Or, si elle dispose déjà d'une capacité d'accueil supérieure à 300 000 lits et reçoit chaque année la visite de nombreux touristes (jusqu'à 1,5 million) ce flux demande à être mieux réparti. Aussi l'effort tend-il à promouvoir l'intérieur de l'île, à mettre en valeur ses ressources historiques, patrimoniales et culturelles, enfin à diversifier les formules de séjour pour un meilleur étalement sur toute l'année et une meilleure répartition des séjours sur toute l'île.

Quant à la **valorisation des ressources culturelles d'intérêt touristique**, la Communauté y a notamment contribué en apportant son aide à la création d'un musée de la Corse à Corte et à l'aménagement ou la restauration de citadelles léguées par l'histoire, à Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio et Saint-Florent. D'autres opérations visent à rendre plus attrayant le site archéologique d'Aleria, les musées de Sartène et de Levie, le site de Mariana (église de la Canonica).

Etendre les possibilités touristiques de la Corse, c'est aussi multiplier les gîtes ruraux à l'intérieur de l'île (plus de 300 pourraient être créés ou aménagés au cours des six prochaines années), accroître les structures d'accueil et de formation aux métiers du tourisme, augmenter le nombre des bases nautiques, des possibilités d'activités combinées, promouvoir le tourisme de congrès avec notamment le projet de réalisation d'une nouvelle salle des congrès à Ajaccio.

La mise en valeur du patrimoine corse et l'organisation d'une filière culturelle complète resteront pour les années à venir les priorités de l'action communautaire, qui veillera à corriger la concentration saisonnière et littorale. Le "tourisme vert" sera privilégié autour du couple nature et culture.

AGRICULTURE : L'EFFORT EST ENGAGÉ

La **mise en valeur des ressources agricoles** a constitué ces dernières années un volet important de l'action européenne. Sur la période 1989-1993, la Corse a bénéficié de 129 millions de francs de crédits au titre de l'adaptation des entreprises du secteur.

Dans cette région où 80% des chefs d'exploitation ne disposent pas d'une formation agricole, l'effort a porté en premier lieu sur **l'adaptation des structures**. Au cours des seules années 1991 et 1992, des cycles de

formation ont touché 358 stagiaires. Des travaux de recherche et d'expérimentation financés par des programmes communautaires (le PIM, mais aussi **STRIDE**) ont contribué à **l'accroissement de la productivité et au renforcement de la qualité**, tant pour le fourrage que pour les fruits et légumes, la vigne et l'élevage. Plus de 2 000 exploitations ont pu être suivies et conseillées grâce au recrutement de 40 techniciens auprès des centres de gestion et des chambres d'agriculture. Enfin, 450 exploitations ont été restructurées pendant que 1 500 ha étaient mis en valeur.

L'intervention européenne en faveur de la viticulture doit permettre l'amélioration de l'encépagement du vignoble corse ainsi que la promotion des vins A.O.C. Un règlement communautaire avait conduit à un schéma de restructuration de 6 000 ha ; fin 1993, il était réalisé sur 4 000 ha, dont 875 (et 220 bénéficiaires) au cours de la période 1989-1993. Cela s'est accompagné d'une promotion du vin corse riche de huit appellations d'origine à base de cépages typiquement corses, offrant une bonne centaine de vins. Qualité confirmée au Salon de l'agriculture 1992, où 28 vins corses ont été médaillés.

D'autres initiatives ont été appuyées par la Communauté pour optimiser **le stockage, la transformation et la commercialisation des produits**. Vingt dossiers concernaient de gros investissements : stockage et conditionnement de fruits et légumes, modernisation des caves vinicoles ou encore ateliers de transformation. S'y est ajouté le financement de 45 autres projets plus modestes. Dans tous les cas, ces actions ont permis de conforter des emplois existants, voire d'en créer dans un secteur essentiel pour conserver une activité en milieu rural.

A ce chapitre se rattachent les actions menées pour **une meilleure exploitation des ressources de la mer** : trois équipements à terre ont été financés sur des crédits européens pour un montant de 1,5 million de francs à L'Île-Rousse, Macinaggio et surtout Bastia, pour un équipement intégré du vieux port. Au total, l'Europe est intervenue à hauteur de 30 millions de francs pour l'aménagement de 13 ports de pêche, 7 en Haute-Corse et 6 en Corse-du-Sud.



Enfin, le domaine forestier fait l'objet de programmes européens annuels dans le cadre du PIM, avec une mise en oeuvre étalée sur cinq ans, qui visent tous à reconstituer et à préserver la forêt corse. La réalisation la plus spectaculaire, mais aussi la plus vitale puisqu'il s'agit de lutter contre les incendies, concerne le débroussaillage : il touchait plus de 3 000 ha au milieu de 1993, alors que 2 250 seulement avaient été programmés.

DES CRÉDITS POUR L'ENVIRONNEMENT

Au cours des cinq dernières années, la Communauté a dépensé 194 millions de

francs en faveur de l'environnement en Corse, tant à travers ses programmes opérationnels que grâce à **ENVIREG**. A lui seul, l'assainissement représente 60% de ces dépenses, ce qui ne saurait surprendre si l'on songe au faible étiage des cours d'eau pendant la période de surpopulation estivale.

Le reste des crédits engagés concerne l'élimination des déchets, pour laquelle d'importants efforts restent à entreprendre, la valorisation de grands sites (Bavella, Restonica), la protection des biotopes et le parc marin des Bouches de Bonifacio.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

■ ACTIONS PILOTES ET COOPÉRATION

En plus des programmes d'initiative communautaire **STRIDE** et **ENVIREG**, déjà mentionnés, la Corse est concernée par trois autres programmes : **PRISMA-TÉLÉMATIQUE**, qui se propose d'aider les entreprises des régions les moins favorisées à promouvoir l'utilisation de services avancés de télécommunications ; **LEADER**, qui soutient des actions de développement rural ; enfin, **INTERREG**.

Ce dernier est une initiative communautaire en faveur des zones frontalières, qui associe la Corse-du-Sud et la province de Sassari, en Sardaigne. L'un des aspects novateurs de ce programme est la coopération entre l'université et la recherche agronomique corse d'une part et les structures homologues de Sardaigne d'autre part. Elle mobilise des enseignants-chercheurs et des chercheurs des deux îles sur des thèmes communs.



L'une de ces actions pilotes s'appelle "**DIONYSOS**", et vise le transfert vers les régions viticoles défavorisées du savoir-faire acquis dans les régions avancées en matière de formation et de recherche, de commerce et de tourisme.

EURISLES entend fournir aux utilisateurs publics ou privés des îles un outil d'aide à la décision adapté aux contraintes particulières de l'insularité.

L'objectif d' "**Ecawat** " permet une meilleure gestion de l'eau et assure la protection des ressources.

Enfin, "**Gestion du transport en Méditerranée** " établit une communication informatique effective entre les huit ports du réseau avec échange d'informations en temps réel.

■ ENSEIGNEMENT, FORMATION : L'EUROPE TOUJOURS PRÉSENTE

La Communauté européenne est présente à tous les stades de l'enseignement et de la formation sur l'île, en particulier celui de la formation continue, autour de quatre objectifs principaux :

- la formation d'ingénieurs à partir du tissu local des entreprises ;
- le renforcement du potentiel de recherche des entreprises et la valorisation de leurs res-

sources humaines par le transfert de technologies ; à cet égard, six contrats ont été passés en 1991, puis quinze autres en 1992, entre l'université et les acteurs économiques ;

- les engagements de développement de la formation dans les entreprises, surtout au bénéfice du personnel de gestion (le nombre de salariés formés chaque année est de l'ordre de 1 800) ;
- la formation des artisans et de leurs salariés pour permettre la modernisation de ce secteur d'activité.

Dans ce domaine, les actions des différents programmes européens s'additionnent. Le FSE a mobilisé 55,5 millions de francs dans le cadre du PIM entre 1989 et 1992 ; puis 52,8 millions de francs en 1990-1993 au titre de l'objectif 1 (développement des régions en retard) ; et encore 56,1 millions de francs dans la même période au titre des objectifs 3 et 4 (lutte contre le chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes).



Université de Corse

Au total, on peut évaluer à 164 millions de francs les crédits consacrés à la formation et à la création d'emplois au cours de la période 1989-1993. Le FSE permet chaque année à 3 500 personnes, en moyenne, de bénéficier d'une action de formation ou d'une aide à l'emploi pour un montant global de 32,8 millions de francs.

L'Europe n'est pas non plus absente de l'important effort entrepris par la Corse en faveur de l'enseignement supérieur puisque les réalisations entrant dans le cadre du programme opérationnel intégré ont permis l'extension des capacités d'accueil et l'équipement de l'université de Corte. Elle est fréquentée cette année par 3 000 étudiants, contre 2 200 à la rentrée de 1989 ; l'objectif de 4 000 est attendu pour la fin de la décennie.

Parmi les autres travaux aidés : l'extension du lycée Fred-Scamaroni de Bastia avec la réalisation d'une unité autonome destinée aux formations du secteur hôtelier ; une structure d'accueil aux métiers du tourisme à Ville-di-

Pietrabugno, le CFA (centre de formation des apprentis) de Corse-du-Sud à Ajaccio ; le centre municipal de formation de Propriano ; et l'institut méditerranéen de formation de Borgo.

■ LA SOLIDARITÉ DANS L'ÉPREUVE

On ne saurait clore un panorama de ce que la Communauté apporte à la Corse sans rappeler que ses habitants ont eu, en deux occasions douloureuses, besoin de la solidarité européenne. Après l'effondrement d'une tribune au stade Furiani, le 5 mai 1992, la Communauté a versé une aide d'urgence de 2,3 millions de francs ; elle a permis, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française, d'apporter un témoignage concret de solidarité à 489 bénéficiaires ayant perdu un parent ou ayant été blessés. Solidarité encore, quand deux jours seulement après les pluies torrentielles de l'automne dernier, la Commission a mobilisé une aide d'urgence pour soulager les sinistrés dans la détresse.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Au cours des prochaines années, l'effort de la Communauté européenne en faveur de la Corse va être maintenu, et même nettement amplifié. En effet, la fin du PIM est largement compensée par la hausse des crédits consacrés à l'objectif 1, qui passent à près de 1,7 mil-

liard de francs pour les six années 1994 à 1999. Une somme à laquelle il faut ajouter les crédits accordés au titre des différents autres programmes. Les zones ne subissent évidemment aucun changement puisque la totalité de l'île reste concernée par cet objectif.

" Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. "

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DYONISOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelle.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Collectivité Territoriale de Corse

22, cours Grandval
BP 277
20187 Ajaccio Cedex
Tél : (16) 95 51 00 22
Fax : (16) 95 51 34 01

Préfecture de région de Corse

Palais Lantivy
Cours Napoléon
20188 Ajaccio Cedex
Tél : (16) 95 29 00 00
Fax : (16) 95 21 19 10

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

9 résidence du Parc Belvédère
20178 Ajaccio Cedex
Tél : (16) 95 29 99 29
Fax : (16) 95 21 32 70

Centre d'Information Jeunesse Haute-Corse

3, boulevard Auguste Gaudin
BP 176
20294 Bastia Cedex
Tél : (16) 95 32 12 13
Fax : (16) 95 32 50 77

Correspondants BRE :

Cegexport/Cabinet Vaschetti/Mattei

M. Jean-Paul Mattei
34, cours Napoléon
20000 Ajaccio
Tél : (16) 95 21 88 50
Fax : (16) 95 21 79 77

Agence de développement économique corse

M. Pierre-Paul Leccia
19, route de Sartène
Quartier Saint-Joseph
20090 Ajaccio
Tél : (16) 95 20 52 20
Fax : (16) 95 20 56 72

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34